

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNE DE BEAUREVOIR

**DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE
D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE PRÉSENTÉE
PAR LA SOCIÉTÉ FERME DES BUISSONS (VOLKSWIND).**

**INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**ENQUÊTE PUBLIQUE DU 18 MAI 2015
AU 19 JUIN 2015 INCLUS.
CONCLUSIONS MOTIVÉES ET
AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

COPIE A MADAME LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Beaurevoir présentée par la société Ferme des Buissons (Volkswind) s'est déroulée normalement durant 33 jours consécutifs du lundi 18 mai 2015 au vendredi 19 juin 2015 inclus conformément à l'arrêté préfectoral en date du 13 avril 2015.

- Vu la demande de désignation d'un commissaire enquêteur formulée par Monsieur le Préfet de l'Aisne en date du 31 mars 2015,
- Vu la décision n° E15000062/80 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 02 avril 2015 désignant le commissaire enquêteur et son suppléant,
- Vu l'arrêté préfectoral n° AU 04 IC/2015/047 en date du 13 avril 2015 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique du lundi 18 mai 2015 au vendredi 19 juin inclus,
- Vu le dossier d'enquête élaboré par la société Volkswind (Ferme des Buissons) entourée d'une équipe pluridisciplinaire pour réaliser les études spécifiques :
 - ☞ paysagère (ENVIRENE, paysage et médiation environnementale, 8 rue de l'Est, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT).
 - ☞ écologique (AIRELE, ZAC du Chevalement, rue des Molettes 59286 Roost-Warendin,)
 - ☞ Acoustique (**ere**a ingenierie », 10 place de la République 37190 Azay-le-Rideau)
 - ☞ Dossier architecte ,Angélique THOMAS-CHALOT, architecte D.P.L.G. 12 rue Girodeau 03000 Moulins.
- Vu les insertions dans la presse locale des départements du Nord et de l'Aisne :
 - ☞ L'UNION (Aisne) des 21 avril et 19 mai 2015,
 - ☞ L' AISNE NOUVELLE (Aisne) des 25 avril et 19 mai 2015,
 - ☞ La VOIX DU NORD des 20 avril et 19 mai 2015,
 - ☞ La Gazette NORD-PAS DE CALAIS semaine du 18/04 au 24/04 et semaine du 16/05 au 22/05/2015
- Vu l'affichage réalisé sur les futurs lieux d'implantation des éoliennes et dans les communes concernées, constat établi par huissier et certification des maires,
- Vu l'avis de l'Autorité Environnementale en date du 02 avril 2015,
- Vu les observations formulées par le public,
- Vu les réponses apportées au public par le pétitionnaire,

Constatant que :

- ☞ La durée de l'enquête, l'application des mesures de publicité et de l'affichage, les possibilités d'accès au dossier ont permis à toute personne le souhaitant de prendre connaissance du dossier et de formuler éventuellement ses observations,
- ☞ Une exposition publique a été organisée en la Mairie de Beaurevoir du 16 juin au 20 juin 2014 avec une permanence le 20 juin pour présenter le projet à la population, à cette occasion a été distribué un bulletin d'information tous foyers et un registre pour recueillir les observations des habitants a été ouvert,
- ☞ Aucune omission ou anomalie pouvant mettre en cause la validité du projet n'a été relevée,
- ☞ La participation du public à cette enquête a été très faible, hormis les personnes directement intéressées par le projet quasiment personne n'est venu, au total 5 observations écrites ont été rédigées au registre d'enquête et 3 courriers enregistrés,
- ☞ Aucun avis défavorable, sauf un intervenant extérieur, n'a été enregistré, on peut supposer que cette non implication du public équivaut soit à un avis favorable ou à une absence d'avis,
- ☞ Aucune association ne s'est manifestée,
- ☞ Le demandeur a répondu clairement aux quelques questions qui lui ont été posées et s'est montré ouvert et disponible avec les intervenants ayant émis le souhait de le rencontrer
- ☞ Le risque acoustique fera l'objet de plans d'optimisation et une nouvelle étude post implantation sera réalisée 6 mois après la mise en service du parc,
- ☞ Un risque réel d'encerclement avec le futur projet Valeco de 11 aérogénérateurs sur les communes de Serain et Prémont,
- ☞ Le pétitionnaire s'engage à obtenir l'accord des propriétaires pour appliquer la mesure compensatoire consistant à planter des saules têtards le long du Fossé d'Usigny,

- ☞ L'étude des dangers est complète et les mesures de prévention et de maîtrise des risques répondent aux exigences réglementaires,
- ☞ Ce projet n'aura aucune incidence sur la qualité des eaux, aucun impact sur les zones naturelles moyennant les nécessaires précautions à prendre lors de la phase chantier, l'impact sur la faune et la flore est faible voire insignifiant

J'estime que ce projet éolien :

- 🌈 Situé dans une zone réputée favorable à l'éolien au niveau du SRCAE (SRE) ce projet répond aux enjeux énergétiques actuels et contribue à la réalisation des objectifs régionaux et nationaux visant à augmenter la part de l'éolien dans les énergies renouvelables,
- 🌈 Apportera des ressources supplémentaires aux collectivités territoriales concernées,
- 🌈 Va transformer le paysage par son impact visuel mais, globalement ses incidences sur l'Environnement sont modérées voire faibles, chacune des études effectuées démontre cette situation,
- 🌈 Relève de l'intérêt général, les aspects positifs sont largement supérieurs aux nuisances, de plus ce projet n'a soulevé aucune contestation,

En conséquence j'émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'implanter un parc éolien sur le territoire de la commune de Beaurevoir présentée par la société « Ferme des Buissons » (Volkswind)

Cet avis est assorti des recommandations suivantes :

- ⇒ **Obtenir dès que possible l'accord écrit des propriétaires permettant l'implantation des 36 à 40 saules têtards sur une longueur de 1,5km au Fossé d'Usigny**

- ⇒ Dans les 6 mois après la réception du parc mettre en œuvre une nouvelle étude acoustique pour optimiser le fonctionnement des éoliennes en période nocturne,
- ⇒ Prendre contact avec Mrs Leclere (père et fils) afin de mieux cerner leur demande et d'analyser avec eux ce qui est du domaine du possible,
- ⇒ Prendre contact avec M. Tavernier Benoît pour une éventuelle utilisation des terres excédentaires, solution qui éviterait leur transport sur site plus éloigné
- ⇒ Mettre en place un suivi sur 4 ans pour les chauves-souris dont 3 ans après mise en service au lieu de 1 an

Fait à Chéry-les-Pouilly le 17 juillet 2015

Le commissaire enquêteur

Signé

Francis BLONDEAU.